



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juillet 2013

Séance ordinaire

Convocation du 9 juillet 2013

L'an deux mil treize, le seize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DRUYE, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie sous la présidence de Madame VARANNE Suzanne, Maire

Présents : Mme VARANNE Suzanne, MM. MERAND Daniel, BERGEON Guy, DEBLAISE Noël, Mmes BERTHELOT Nadine, CARTEAU Isabelle, MM. GUILLON Franck, HOURIOUX Christophe, Mme PROT Marie-Joëlle, M. SOYEZ Stéphane

Pouvoir : Mme CHAILLEUX Corinne à Mme BERTHELOT Nadine, M. RICHAUDEAU Philippe à Mme PROT Marie-Joëlle, M. TAFFONNEAU Philippe à Mme VARANNE Suzanne

Secrétaire de séance : Mme PROT Marie-Joëlle



2013-07-03

**PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION TOURANGELLE :
AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SITCAT en date du 11 avril 2013, arrêtant le projet de Plan de Déplacements Urbains 2013 - 2023 (PDU) de l'agglomération tourangelle,

Vu le courrier de Monsieur le Président du SITCAT en date du 22 avril 2013 invitant la commune de Druye à formuler un avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains 2013 - 2023 (PDU) de l'agglomération tourangelle,

Considérant que le développement économique et démographique de l'agglomération tourangelle se traduit par un étalement urbain de plus en plus marqué et une demande croissante de mobilité,

Considérant que les enjeux environnementaux et énergétiques, tout comme la perspective de la mise en service du tramway en septembre 2013, renforcent les attentes et les besoins des tourangeaux en matière de transports,

Considérant que le bilan du PDU 2003 et le diagnostic établi pour le PDU 2013 ont permis de dégager les principaux enjeux auxquels le PDU doit répondre :

- protéger l'environnement et la santé,
- donner la priorité aux modes doux,
- poursuivre le développement des transports en commun et de l'intermodalité,
- mieux partager la voirie,
- maîtriser l'urbanisation périphérique,
- garantir la cohésion sociale et prendre en compte les évolutions de la société,
- construire une stratégie d'évaluation en continu et garantir la cohérence des politiques publiques,

Considérant que l'ambition centrale consiste à diminuer la part modale de la voiture (de 55 à 47 %) et à reporter une partie de ces déplacements sur les autres modes, notamment le vélo et les transports en commun,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (2 abstentions), donne un avis favorable au plan de déplacement urbain de l'agglomération tourangelle proposé par le SITCAT.

Pour extrait conforme au registre
Suzanne VARANNE
Maire



ACTE EXÉCUTOIRE

Compte tenu

- de sa publication le **17 JUIL. 2013**
- de sa transmission le **19 JUIL. 2013**

Suzanne VARANNE
Maire

